

# Publictionnaire

*Dictionnaire encyclopédique et critique des Publics*

## Débat public

Arnaud Mercier

Référence électronique

Arnaud Mercier, Débat public. *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 20 septembre 2015. Accès : <https://publictionnaire.huma-num.fr/notice/debat-public/>

*Le Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics* est un dictionnaire collaboratif en ligne sous la responsabilité du Centre de recherche sur les médiations (Crem, Université de Lorraine) ayant pour ambition de clarifier la terminologie et le profit heuristique des concepts relatifs à la notion de public et aux méthodes d'analyse des publics pour en proposer une cartographie critique et encyclopédique.

Accès : <https://publictionnaire.huma-num.fr>

Cette notice est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 3.0 France. Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-ncnd/3.0/fr/> ou écrivez à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.



# Débat public

---

Au fondement de la démocratie se trouve l'acceptation du pluralisme des opinions, la liberté de les exprimer publiquement et la conquête du pouvoir *via* le suffrage universel. Les citoyens, présumés éclairés, se voient attribuer le droit de choisir entre plusieurs prétendants pour décider qui pourra exercer les responsabilités politiques. Dans ce cadre, le débat est un élément central du fonctionnement démocratique. En effet, il est à la fois un indispensable moment de confrontation des opinions entre représentants des diverses forces politiques, entre citoyens, et un miroir tendu à l'ensemble de la société pour exposer le fait que la compétition des idées peut être pacifiée, rester dans le registre de la joute verbale et ne pas finir en pugilat, lorsque ce débat devient un spectacle politique organisé.

La notion de débat public s'entend donc à deux niveaux distincts :

1. le principe d'une confrontation directe d'idées entre des opposants, reconnaissance de la vertu du régime démocratique à se nourrir des échanges d'arguments et associer à la décision autant que de besoin les citoyens, par des procédés délibératifs ;
2. la création de dispositifs et de mises en scène permettant à des débatteurs politiques réunis dans sur un plateau d'exposer leurs idées et leurs divergences.

L'idéal de débat est donc un principe connexe de la notion d'espace public au sens de l'idéalisation chez Jürgen Habermas (1962), où se confronte dans diverses arènes (et d'abord au Parlement) l'expression des intérêts et des arguments fondés en raison, afin de faire surgir l'intérêt général. Le débat politique comme dispositif scénique offert à un public de citoyens a trouvé sa pleine expression à l'ère des médias de masse audiovisuels, en suivant des déclinaisons variées.

## **Au fondement de la démocratie : le débat**

La notion d'espace public, y compris dans l'acception géographique qui en est le substrat, implique un lieu où les enjeux politiques de la société sont discutés publiquement, c'est-à-dire par des membres de la société réunis en assemblées délibératives, au sens le plus simple et concret : on y discute, on échange, on s'engueule. Tous les analystes de régimes à prétention démocratique cherchent à retrouver ces lieux de débats collectifs, comme trace tangible de comportements démocratiques.

L'historien de la démocratie antique, Moses I. Finley (1983 : 126-127), a mis en exergue l'importance, pour Athènes, de ces espaces ouverts propres à permettre aux citoyens, insérés dans plusieurs collectifs d'appartenance, formant public, de se rassembler et de dialoguer :

« Les gens se rassemblaient dehors, les jours du marché, pour les fêtes, qui étaient nombreuses, et toute l'année au port et sur la place principale. Les citoyens étaient membres de divers groupes officiels ou non [...]. Tous ces groupements fournissaient des occasions d'échanges de nouvelles et de bavardages, de discussions et de débats, et contribuaient à cette incessante éducation politique ».

La philosophe Hannah Arendt (1961) fonde sa réflexion sur l'expérience de la démocratie athénienne au 5<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Elle repart notamment de l'opposition entre l'*oikos* et l'*agora*. L'*oikos*, c'est la maison, le domaine, et donc l'espace du travail et de la famille. L'*agora*, c'est la place du marché, le lieu des temples et le cœur de la cité. Pour elle, l'opposition entre *oikos* et *agora* se double d'une séparation entre des domaines apolitiques ou politiques. Mais l'*agora* athénienne est un espace urbain plus large encore que l'espace politique, où prend vie une communication culturelle, spirituelle et sociale plus vaste que la délibération politique. C'est un espace informel où se forge l'opinion publique athénienne, car l'*agora* est le lieu public de débats, d'échanges d'informations ou d'idées (sincères ou manipulateurs) qui participe de l'éducation politique des citoyens. L'*agora* est le lieu où se prolongent les débats institutionnellement confinés dans l'enceinte de l'Assemblée ou du conseil.

Et, dans son histoire de la naissance de l'espace public bourgeois, le philosophe Jürgen Habermas (1962) identifie la constitution de publics, d'hommes et de femmes qui se réunissent (salons littéraires ou scientifiques, loges maçonniques...) pour discuter de sujets contributifs à l'intérêt général.

### **L'émergence de la démocratie délibérative**

Depuis les années 1980, la démocratie est peu à peu questionnée en Occident par des citoyens qui se montrent désabusés vis-à-vis de l'action des gouvernants, avec un ressenti d'impuissance à agir ou de déconnection entre les élites dirigeantes, devenues des professionnels de la politique, et le peuple qui, une fois le vote passé, n'aurait plus son mot à dire dans la conduite des affaires. La démocratie représentative s'épuiserait donc. Du coup, l'idée du débat comme pacte fondateur des régimes démocratiques a été remise au goût du jour par plusieurs théoriciens politiques comme John Rawls (1971 ; Girard, 2009), à travers le concept de « démocratie délibérative ». Pour lui, cela renvoie à un idéal de gouvernement dans lequel la légitimité d'une décision publique repose sur une discussion préalable, sur un débat engageant tous ceux que la décision peut concerner. Une délibération démocratique élargie pour fixer certains choix collectifs est devenue, dans la bouche de nombreux dirigeants politiques, un moyen de contrecarrer le désengagement perceptible de nombreux citoyens vis-à-vis du fonctionnement traditionnel de la politique. Au point que Loïc Blondiaux et Yves Sintomer (2002) évoquent ce qui semble être devenu un « impératif délibératif ».

Plusieurs dispositifs concrets cherchent à faire vivre cet idéal de régénération démocratique par le débat et la délibération, en réunissant les citoyens en publics. Au niveau local, on trouve notamment les assemblées ou conseils de quartier, les conseils municipaux de jeunes, les forums électroniques consultatifs, les budgets participatifs. En France, la Commission nationale du débat public organise des opérations de concertation ponctuelles liées à des projets d'aménagement urbain notamment. Dans les pays nordiques en particulier, ont aussi été créés des dispositifs plus novateurs, comme les conférences de consensus, les jurys de citoyens ou des sondages délibératifs, qui permettent, par le débat entre un échantillon de citoyens « ordinaires » et des experts, de projets ou de sujets complexes et controversés, de publier un avis, afin d'éclairer le débat, d'aider les décideurs, d'exprimer un avis se voulant représentatif de l'opinion.

Cette volonté de revivifier le débat public dans des arènes nouvelles (Badouard, Mabi, Monnoyer-Smith, 2016) comme refondation de la démocratie représentative répond à une série d'objections et de lassitudes fortement partagées dans les opinions de nombreux pays occidentaux. On y décèle une crise de l'autorité politique et de l'expertise scientifique et une crise de confiance durable dans les médias, qui mettent à mal les règles minimales de consensus pour reconnaître les modalités de définition de l'intérêt général. Faire retour à la délibération directe du peuple semble donc le moyen de retrouver la légitimité de l'agir politique. En même temps, ces dispositifs s'inscrivent dans une profonde crise de la participation politique traditionnelle (baisse drastique du militantisme partisan, mais aussi syndical ; montée de la volatilité électorale, de l'abstention...) que cet outillage politique n'a pas résolue. De nombreux travaux en sociologie politique ou en sciences de l'information et de la communication (Blatrix *et al.*, 2012) ont montré qu'il existait de nombreux biais sociologiques à la prise de parole publique dans ces espaces délibératifs, et même à la participation physique. L'idéal d'une parole populaire circulant librement, d'un débat concernant et impliquant chacun est démenti par les observations de terrain. Ce sont souvent des professionnels de la parole (enseignants, avocats, journalistes, anciens élus, militants aguerris) qui débattent. Après un éventuel enthousiasme premier, ces dispositifs tendent à épuiser leur capacité d'élan. Plus pernicieux encore, comme le rappelle Loïc Blondiaux (2007 : 124) : la plupart de ces dispositifs

« sont orientés vers la recherche d'un assentiment et ont souvent pour finalité principale l'acceptation de solutions élaborées préalablement, "rationnelles" ou prétendument "évidentes". Dans la gestion pratique de ces procédures, cette question de l'émergence toujours possible d'un conflit, sous la forme par exemple d'émeutes ou de discours violents de contestation, est constamment présente et oblige les organisateurs à prévenir, sous différentes formes, l'irruption de tels événements ».

Autrement dit, le débat populaire est toujours soupçonné de pouvoir basculer dans le pugilat ou l'impuissance, celui-ci ne servant qu'à mettre au jour l'irréductibilité des positions défendues. Aussi, de nombreux acteurs politiques, aidés par des professionnels du débat public consultatif (les cabinets conseils en débat et les créateurs de forums participatifs ont fait florès dans ce qui est devenu un marché), pensent-ils conjointement la mise en place d'un débat ouvert et les procédures de cadrage et de fermeture de ce débat, ne voulant pas que le dispositif leur échappe.

### **Assemblées de rue ou les aspirations au débat entre citoyens**

Cette logique, on la retrouve au niveau de formes plus basistes et « spontanées » de débats collectifs, lors des mouvements sociaux d'occupation de rue, dont les symboles les plus connus sont les mouvements de *los Indignados* en Espagne en 2011, de *Occupy Wall Street* aux États-Unis, la même année ou, à une moindre échelle, en France, avec le mouvement *Nuit debout* au printemps 2016. À chaque fois, les aspirations démocratiques des participants se traduisent par l'organisation d'assemblées de rue, dont la symbolique n'est pas sans rappeler l'*agora* grecque. Parmi les slogans des *indignados*, figurait notamment celui-ci : « Nous avons un vote, mais nous n'avons pas de voix », façon de dire que les citoyens sentaient leur parole confisquée, et que parler, débattre publiquement leur apparaissait comme une impérieuse reconquête pour retrouver leur dignité citoyenne. Prendre la parole en

public et débattre comme étape liminaire d'une refondation citoyenne.

L'assemblée citoyenne de rue se veut authentique. S'y mêlent des publics hétérogènes, venus librement, pour une seule fois ou à titre plus ou moins permanent. Raillés par leurs détracteurs parce que ces débats seraient interminables et s'ensablent dans des contradictions pratiques insurmontables, ces débats collectifs sont pourtant organisés avec soin par ceux qui peu à peu deviennent les leaders de ces mouvements. Des règles sont édictées collectivement afin d'organiser les échanges, de canaliser la prise de parole et d'éviter des effets de tribune. On y contrôle strictement les temps de parole, on y attribue des tours de parole, on peut aller jusqu'à empêcher qu'on applaudisse ou qu'on siffle et crie, afin de maintenir une certaine sérénité des échanges. Ces manifestations vocales habituelles en réunions politiques sont remplacées par une codification gestuelle digne du langage pour sourds muets, signifiant approbation ou désaccord. À plusieurs reprises (puisque chaque mouvement s'inspire peu ou prou de ce qui a existé dans les précédents), on a pu observer des rotations programmées de ceux qui occupaient la fonction d'organiseurs des débats ou de porte-parole de façon à ce que ces « assemblées cessent d'être des marchés de concurrence entre les ressources (politiques, culturelles, et même quelquefois corporelles), pour devenir des foyers de débat politique » comme l'explique le philosophe José Luis Moreno Pestaña (2013).

Mais cette effervescence de débats publics peut aussi se dérouler en ligne, à travers des forums. Qu'ils soient « spontanés », les internautes bricolant des dispositifs techniques ou utilisant une simple page Facebook comme forum, ou qu'ils soient offerts par des plateformes consacrées, et contrôlés par des professionnels de l'internet, par des médias ou encore des partis politiques, les espaces de discussion en ligne sont le plus souvent présentés comme des archétypes de l'espace public citoyen favorisant les interlocutions qui participent librement des affaires publiques. Si bien sûr, pour les organisateurs, certaines conditions sont réunies : libre accès des participants à la discussion, modération des propos réduites à un minimum garantissant la courtoisie des échanges et une certaine rationalité des arguments, autonomie affichée par rapport aux pouvoirs institués, qu'ils soient politiques ou économiques, attitude d'écoute d'autrui et aptitude à supporter leurs critiques sans s'énerver, acceptation d'une égalité de principe entre tous les participants et refus de faire à certains le coup du mépris, le procès en indignité ou illégitimité à prendre la parole, en assénant *a contrario* des arguments d'autorité. Pour avoir une chance de respecter l'idéal affiché, ces forums doivent donc être guidés par une éthique de la discussion aussi forte qu'incontestable. Même si l'appréhension politique de l'internet à des fins démocratique n'est pas exempte d'idéalisations utopistes, et si bien des expériences ont raté ou encore si le soufflé est vite retombé – on songe aux plateformes participatives la *Coopol* du Parti socialiste ou *Les créateurs de possibles* à l'Union pour un mouvement populaire (Barboni, Treille, 2010) –, les forums électroniques sont quand même un dispositif qui a revivifié l'idéal du débat public citoyen. Il y a plusieurs années, Michel Marcoccia (2006 : 50) pouvait écrire à propos des webforums des partis politiques :

« L'apport essentiel de l'internet à la vie démocratique réside pour le moment dans la possibilité offerte aux internautes de participer à des discussions politiques en ligne. Cet aspect n'est pas négligeable. En effet, la conversation en ligne peut être vue comme une forme élémentaire de la participation politique car elle développe la

capacité d'identifier et d'exprimer des intérêts et contribue à développer les méthodes nécessaires pour le débat politique dans "la vie réelle". Ainsi, parler politique dans un forum de discussion peut être un moyen d'affûter et de mettre à l'épreuve les arguments à partir desquels on détermine ses choix politiques ».

Toutes ses formes renouvelées de débats citoyens émergent dans un contexte de crise de confiance dans le fonctionnement institutionnel et parlementaire habituel des démocraties occidentales contemporaines. Elles apparaissent à certains citoyens comme des utiles voire indispensables bouffées d'oxygène pour continuer à croire à l'idéal démocratique. Mais il faut regarder avec lucidité ce qui se passe dans l'univers de la délibération politique. Beaucoup de citoyens sont ressortis déçus de leur participation (fugace) à ce type de dispositifs. Quand beaucoup d'autres se réfugient dans une posture protestataire, où l'anathème, le verbe haut, l'injure contre les journalistes, le rejet de l'autre et de ses différences, nous éloignent ô combien de l'idéal du débat public rationnel et raisonnable. Deux vécus démocratiques se font face, se méprisent mutuellement (« trumpiste » vs « gauchiste » ; « bobos » vs « fachos »...), l'un opposant le désir d'ordre et d'autorité à l'idéal égalitariste et délibératif de l'autre.

---

## Bibliographie

- Arendt H., 1961, *Condition de l'homme moderne*, trad. de l'anglais par G. Fradier, Paris, Calmann-Lévy, 1983.
- Badouard R., Mabi C., Monnoyer-Smith L., dirs, 2016, « Arènes du débat public » (dossier), *Questions de communication*, 30.
- Barboni T., Treille E., 2010, « L'engagement 2.0. Les nouveaux liens militants au sein de l'e-parti socialiste », *Revue française de science politique*, 60 (6), pp. 1137-1157.
- Blatrix C. et al., dirs, 2012, *Le Débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, Éd. La Découverte.
- Blondiaux L., 2007, « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », *Mouvements*, 50, pp. 118-129.
- Blondiaux L., Sintomer Y., 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, 57, pp. 17-35. Accès : [http://www.persee.fr/doc/polix\\_0295-2319\\_2002\\_num\\_15\\_57\\_1205](http://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_2002_num_15_57_1205).
- Finley M. I., 1983, *L'Invention de la politique. Démocratie et politique en Grèce et dans la Rome républicaine*, trad. de l'anglais par J. Carlier, Paris, Flammarion, 1985.
- Girard Ch., 2009, « Raison publique rawlsienne et démocratie délibérative », *Raisons politiques*, 34, pp. 73-99.
- Habermas J., 1962, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad. de l'allemand par M. B. de Launay, Paris, Payot, 1993.
- Marcoccia, M., 2006, « Les webforums des partis politiques français : quels modèles de discussion politique ? », *Mots. Les langages du politique*, 80, p. 49-60. Accès : <http://mots.revues.org/512>.

Moreno Pestaña J. L., 2013, « Vie et mort des assemblées », *LaVieDesIdées.fr*, 25 mars.  
Accès : <http://www.laviedesidees.fr/Vie-et-mort-des-assemblees.html>.

Rawls J., 1971, *Théorie de la justice*, trad. de l'anglais de par C. Audard, Paris, Éd. Le Seuil, 1987.